

CG 33 : LE K

– Opéra administratif ! –



Communiqué du conseil général de la Gironde - 13 juillet 2007

Le Conseil Général de la Gironde a engagé ces dernières années une politique culturelle et artistique ambitieuse. Celle-ci passe notamment par le soutien aux compagnies, aux lieux de diffusion, aux festivals, à l'émergence de nouvelles pratiques, à la professionnalisation et à l'emploi.

Les Scènes d'été en Gironde occupent une place particulière et originale dans le paysage culturel girondin avec des manifestations de qualité organisées sur tout le territoire départemental dans un souci d'ouverture, de découverte, d'éducation et de convivialité.

Le travail de concertation permanent, le dialogue établi avec les professionnels, les modalités de l'aide financière donnent satisfaction à la majorité des opérateurs dans une contribution partagée.

La Compagnie Lubat, emblématique et au succès reconnu, bénéficie depuis longtemps d'un appui important du Conseil Général de la Gironde. Sur cette même période, les responsables de la Compagnie se sont appliqués à réfuter, contester la politique départementale tout en maintenant leurs exigences financières.

Nous ne pouvons aujourd'hui que constater le refus des responsables du Festival de s'inscrire dans un projet départemental ouvert. Elle n'a d'ailleurs pas souhaité participer aux Scènes d'Été en Gironde et son positionnement dans l'animation territoriale reste conflictuel.

Constatant avec regret cette attitude et la volonté de la Compagnie Lubat de ne pas retenir les propositions du Département, ce dernier a néanmoins décidé de poursuivre l'aide à la création par une subvention qui sera présentée à une prochaine Commission Permanente.

Cette ouverture renouvelée marque la volonté du Conseil Général de la Gironde de poursuivre l'aide à la création et la reconnaissance d'artistes de talent.

Le Conseil général de la Gironde a annoncé sa décision de réduire fortement son aide à l'association Uzeste Musical : 35 000 euros au lieu de 70 000 euros. Dans un communiqué, il explique sa position mais, en lisant et relisant les arguments, une seule certitude vient à l'esprit : la politique culturelle du département est incompréhensible !

On s'en aperçoit dès le début du communiqué. Dans une langue de bois aussi parfaite que banale, on lit un curieux plaidoyer pour l'action culturelle du département. On nous dit que l'argent du contribuable sert à soutenir les « manifestations de qualité », dans « un souci d'ouverture, de découverte, d'éducation et de convivialité. »

Voilà bien une affirmation étrange : il y aurait au Conseil général de la Gironde des élus qui auraient, par les vertus de la démocratie représentative, la compétence pour distinguer les manifestations artistiques de « qualité » et celles qui ne le sont pas ! Bel exploit ! Grâce aux votes des citoyens, les élus sauraient, par leur fonction, sélectionner les « manifestations » artistiques qui ont le « souci de la découverte » ! Des élus qui sauraient aussi rejeter au bas de la liste, les manifestations qui ne seraient pas « ouvertes », qui seraient donc « fermées », « conformistes », engoncées dans la tradition ! Par quel miracle républicain, l'élu parvient-il à éviter l'arbitraire en classant, dans les arts en train de se faire, le « bon » et le « mauvais », la « découverte » et le banal, « l'ouverture » ou la reproduction du même ?

Poser la question, c'est immédiatement avoir la réponse : aucun élu ne prétend détenir cette compétence artistique par le seul fait qu'il est élu !!! Par conséquent, qui possède ce mystérieux pouvoir de hiérarchiser la qualité des manifestations, au nom de l'intérêt général ? On s'en doute : les élus s'appuient sur les avis de leurs techniciens spécialisés, mais cette réponse revient à reculer pour plus mal sauter encore, car l'explication ne lève pas le doute sur l'arbitrarité des choix par les politiques ?

Chacun sait qu'en matière artistique, les choix demeurent une affaire de subjectivité, même bien documentée. Avec ce recours obligé à l'avis des techniciens, la décision politique, continue d'être empreinte de partialité et, pire encore, elle s'accompagne d'une absence totale de transparence. Les avis des conseillers sont confidentiels, secrets, jamais assumés en débat public, jamais liés au moindre mandat transparent. Voilà donc des élus prisonniers volontaires d'un dispositif de hiérarchisation des manifestations artistiques qui reste et demeure « subjectif », « arbitraire », « secret » et « sans débat » ! Autrement dit, le portrait d'un pouvoir culturel appliquant la logique du despotisme éclairé ! Suivez nos bons guides artistiques départementaux, vous serez « ouverts » et « découvreurs » du monde ! Quel archaïsme, alors que le PS se dit régulièrement tenté par la démocratie participative !

Le dispositif est tellement douteux que le communiqué préfère éviter la polémique sur le sujet de la « valeur artistique » de la « compagnie Lubat » : le Conseil général reconnaît donc la nécessité d'une aide pour cet « artiste de talent ». Comme si de rien n'était !!! Mais, soyons logique, puisque la subvention est deux fois moins élevée que l'an dernier, c'est que Bernard Lubat est aux yeux des techniciens « secrets » du Conseil général, deux fois moins talentueux que l'an dernier ! On a donc hâte de voir l'allure du thermomètre utilisé par l'assemblée départementale pour mesurer la hauteur annuelle du « talent » artistique de la compagnie Lubat et celle des autres artistes de la Gironde !!

Avant que ce piège de la subjectivité, de l'arbitraire et de l'absence de transparence ne se referme sur ce despotisme éclairé aux petits pieds, on entend, dans les couloirs du pouvoir, d'autres arguments apparemment plus compréhensibles. Monsieur Péringuey a ainsi plaidé pour une réduction de la subvention à Lubat pour deux raisons : la première est que les associations culturelles locales se plaignent d'avoir moins de subventions que le

festival d'Uzeste et demandent un rééquilibrage en leur faveur. Cet argument revient à dire que toutes les pratiques artistiques se valent et, par conséquent, il annule l'argument du communiqué qui nous dit que la politique culturelle départementale ne retient que de la « qualité », la « découverte » et « l'ouverture », sans tenir compte des arrangements entre amis dans les cantons où naissent les électeurs des conseillers généraux !

Le second argument est tout aussi gênant : c'est celui de la fréquentation d'Uzeste musical. Monsieur Péringuey considère que le festival est fini car dit-il, il n'a plus de public.

Regardons cela de plus près : moins de public, cela veut dire moins de clients ! Entendre cet argument reviendrait à dire qu'un bon festival est un festival qui compte le maximum de consommateurs ! Consommateurs ravis, audimat en hausse, électeurs contents, ayant dépensé beaucoup d'argent chez les commerçants heureux ! Été des festivals : à la fois syndrome des jeux à la romaine et syndrome de Bilbao ! L'investissement du département dans la culture devient utile, une bonne affaire en somme, et, puisque les « gens » sont satisfaits, le politique n'a pas à se préoccuper des valeurs culturelles !!! Faute de « sens », de « valeur » et donc de « débat », voilà la politique culturelle départementale rattrapée par l'esprit marchand ! Retour au libéralisme de la « rentabilité » avec sa logique du retour sur investissement. Déjà régie par le despotisme éclairé, elle est aussi marquée du sceau du « petit commerce », rayon « boutique de saison touristique » !

L'argument de la baisse de fréquentation est donc dangereux pour un département socialiste et le communiqué du conseil général de la Gironde se garde de le reprendre à son compte, laissant à Monsieur Péringuey le soin d'aller seul au charbon.

Par contre, l'institution départementale mentionne un autre argument : celui de la désobéissance civile.

Le département est souverain et ceux qui contestent sa politique doivent s'attendre à être exclus de tout subventionnement. La phrase utilisée par le communiqué du Conseil général vaut son pesant de moutarde : *les responsables de la Compagnie se sont appliqués à réfuter, contester la politique départementale tout en maintenant leurs exigences financières.*

« Réfuter », « contester », ces termes sont bien bizarres !! Dans la bouche de cette institution démocratique qu'est le Conseil général, « contester » et « réfuter » seraient-ils interdits ? Ne pas être d'accord ferait-il « mauvaises graines », « méchants garçons » pas gentils et à punir !! Les communicants manquent parfois de recul et ont oublié les veilles lunes de Maurice Druon, fustigeant les artistes contestataires (qui voulaient détruire les institutions de notre société, disait-il) et justifiant, pour cause de contestation politique, son refus de leur attribuer des subventions ! A l'échelle départementale, on se contente de la contestation de la politique culturelle et de couper la subvention en deux ! Mais, c'est pareil : le pouvoir culturel ne se partage pas et la décision publique en matière de politique culturelle ne se co-construit pas !

On aurait compris si le Conseil général, en tant qu'instance élue démocratiquement avait dit : « Nous avons fixé des priorités politiques, objectives, incontestables, transparentes et évaluables selon des règles partagées et co-élaborées avec les citoyens et les acteurs culturels... ».

Mais ici, en régime de despotisme éclairé, on ne peut pas comprendre la prétention du conseil général de la Gironde à exiger le silence sur des priorités pour les arts et les cultures qui sont autant imprégnées de subjectivité, d'arbitraires, de non transparence et dont les tendances boutique sont trop marquées pour passer pour un modèle de démocratie !

Interroger cette politique, la contester, la réfuter, proposer des alternatives en terme de laboratoire d'expérimentations artistiques et d'émancipation des personnes, loin des festivals « gaveurs », ne peut pas faire de mal à une démocratie vivante. En tout cas, punir les dits « contestataires » pour désobéissance fait un peu trop Maurice Druon et sa sébile pour que Philippe Madrelle ne revienne pas sur sa décision en faisant re-rédiger un nouveau communiqué rendant plus compréhensible la politique culturelle départementale et l'incitant à devenir moins datée.

Et que l'on ne nous dise pas, comme tente de le faire le communiqué, que tous les offreurs de culture applaudissent la politique départementale. Ce serait confondre l'idée de « consultation » des acteurs avec celle de « co-construction », ce serait défendre une conception de la démocratie bien rétrograde, en matière de diversité des arts et des cultures.

Jean-Michel Lucas, 3 août 2007
<http://www.uzeste.org>

Rappel pour les élus d'aujourd'hui qui auraient la mémoire sélective : « Que l'on ne compte pas trop sur moi pour subventionner par préférence, avec les fonds de l'Etat, c'est-à-dire l'argent des contribuables, les expressions dites artistiques qui n'ont d'autre but que de détruire les assises et les institutions de notre société. Les gens qui viennent à la porte de ce ministère avec une sébile à la main et un cocktail Molotov dans l'autre devront choisir ». Maurice Druon, ministre de la culture le premier mai 1973. Extrait de Pierre Cabane : *Le Pouvoir Culturel*, édition Olivier Orban, 1981.